L'accompagnateur

Parcours de vie

Marche à suivre 21 ans + - Santé

Faire une demande au Régime canadien de soins dentaires (RCSD)

- Vérifiez votre admissibilité
- Consultez le calendrier des demandes pour savoir quand vous pouvez faire une demande.
- Présentez une demande en ligne.

Bon à savoir

- Si vous êtes couvert par le RCSD, vous devrez renouveler votre couverture chaque année pour confirmer que vous continuez de répondre à tous les critères d'admissibilité.
- Vous pouvez présenter une demande par l'intermédiaire d'un délégué. Avant de présenter une demande, votre délégué doit prouver qu'il a l'autorité légale de vous représenter. Il peut vous représenter s'il figure sur la liste de vos délégués dans un document tel qu'une procuration, un mandat ou une tutelle. Envoyez les documents originaux ou des copies certifiées par la poste ou soumettez-les en personne à n'importe quel bureau de Service Canada.

Accompagner votre enfant dans la préparation de sa parentalité, le cas échéant

- Encouragez votre enfant à consulter des professionnels spécialisés comme des conseillers en santé reproductive ou des travailleurs sociaux, qui comprennent les défis spécifiques de la parentalité en situation de handicap.
- Dirigez votre enfant vers des services de soutien communautaire qui offrent une assistance aux parents en situation de handicap. Certains organismes peuvent offrir du répit ou des services d'accompagnement parental.

Consultez le dossier : Vie de famille

Bon à savoir

- Certains services spécifiques existent, comme la Clinique Parents Plus. La clinique est basée à Montréal mais, si vous habitez à plus de 50 minutes, elle offrira ses services avec un partenaire de votre région.
- Il existe également une clinique de suivi de grossesse pour les femmes ayant un handicap, au CHUM.
- En tant que parent en situation de handicap, votre enfant a des droits. Il est important qu'ils soient respectés. Des organismes de défense des droits existent pour vous défendre si vous avez des doutes, n'hésitez pas à les consulter ou à y référer votre enfant au besoin!

Obtenir le Programme Ministériel d'alimentation entérale

- Vérifiez votre admissibilité;
- Communiquez avec votre intervenant pour vous inscrire à ce programme.

Consultez la fiche qui décrit le programme : Fiche

Bon à savoir

- Tout changement de fourniture doit être corroboré par un intervenant.
- Les demandes urgentes (hors bon de commande) sont acceptées si elles sont faites par un intervenant.
- Aucun remboursement ne sera effectué pour les achats personnels.

Rester à l'affût de certains signes de vieillissement précoce chez votre enfant

- Surveillez les pertes de mémoires ou les oublis fréquents et notez tout changement dans la capacité à résoudre des problèmes ou à prendre des décisions.
- Évaluez les changements émotionnels et comportementaux, comme l’augmentation de l’anxiété ou l’apparition de comportements inhabituels.
- Consultez votre professionnel de la santé si vous remarquez des changements.

Consultez les ressources qui peuvent vous outiller : Ressources

Pour plus d’informations, consultez le site web de l’accompagnateur : laccompagnateur.org

Généré le : 5 novembre 2026

© L’accompagnateur — La référence pour personnes handicapées. Tous droits réservés.